

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Mythologie c'est à dire explication des Fables, Lyon, Paul Frelon, 1612](#)[Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre II](#)[Item Mythologie, Lyon, 1612 - I, 13 : Des sacrifices pour les trespassez](#)

Mythologie, Lyon, 1612 - I, 13 : Des sacrifices pour les trespassez

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre I

Ce document est une traduction de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - I, 13 : De sacrificiis mortuorum](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre I

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - I, 13 : De sacrificiis mortuorum](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre I

[Mythologie, Paris, 1627 - I, 13 : Des sacrifices qui se faisoient aux Defuncts](#) est une révision de ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la notice [Équipe Mythologia](#)

Mentions légales

- Fiche : [Projet Mythologia](#) (CRIMEL, URCA ; IUF) ; [projet EMAN](#), Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : [Münchener DigitalisierungsZentrum](#) (MDZ).

Présentation du document

Publication [Lyon, Paul Frelon, 1612](#)

Exemplaire [Münchener DigitalisierungsZentrum \(MDZ\)](#): exemplaire d'Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76

Formatin-4

langue(s) [Français](#)

Pagination [p. 40-44](#)

Illustration [aucune](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 06/09/2019 Dernière modification le 25/11/2024

Des sacrifices pour les trespassez.

CHAPITRE XIII.

Ensemble de
dual des an-
ciens.



Il n'estoit pas seulement aux Dieux, qu'on tenoit pour gouverneurs de l'estat de ce monde, qu'on faisoit des sacrifices anciennement mais aussi aux trespassez (comme s'ils eussent esté Demons eux-mesmes) auxquels on faisoit des seruices, ou quand on croioit qu'ils s'en allas- sent aux enfers, ou quand par solennitez anniuersaires, ou autres offices on les rappelloit & rachepoit des enfers. Quand donc quelque pa- rent ou allié estoit decedé, la coustume des anciens estoit de se taire le poil, & mener duel en l'honneur du defunct. ainsi nous l'apprend Homere au 4. de l'Odysee:

*Il ne faut ja lancer d'une lourde maniere
L'homme qui pleure autroy quand la Parque traniere
Impitense a tranché le filet de ses veurs,
Abatant un destin de son aage le cours.
Car pource & chetifs que nous rest-il à faire
Pour l'honneur des defuncts que nostre barbe raire,
Et nous tondre le poil par mille desplaisirs
Fendra en pleurs & regrets & sanglotsans soupirs?*

Tout de mesme Alce Poete d'epigrammes:

*La Grece à maints soupirs de Fylade la porte
Pleure, & rasant son poil jusqu'au cuir, le regrette.*

Or ceux qui se couppoient ainsi les cheveux, auoient a ce oustumé de les consacrer aux trespassez comme chose appartenant à leurs fune- railles, & les jetter dans leur tombeau avec larmes pour dernier pre- sent, comme on void en l'Iphigenie d'Euripide:

*Qu'on me dresse ma sepulture
Avec un noble monument,
Et que ma sainte cheuelure
Y mette & pleure largement.*

Il est dit de
dual devant
le service des
defuncts.

Car l'ordinaire des anciens estoit de pleurer les morts trois iours de- vant que de faire leur seruice, comme tesmoigne Apolloine au 2. des Argemachiers:

*Il faut auant d'aller faire leur deuoir
D'opprester avec duel ce qu'il falloit auoir,
Pleurant trois iours entiers: au quatriesme l'office
Se fait avec deuot de funereal seruice.*

Tout

Tout le peuple s'y trouue ensemble & le Roy Ixe,
 Pour mieux solemniser ce saint acte public.
 La void-on esgarger mainte laineuse ouaille,
 Offrande coutumiere à chascune funeraille.
 L'obsequy luy fut fait tel iour que ses neveux,
 Vni les descendans qui viendront apres eux,
 En pourront remarquer & le lieu & la tombe,
 Si que son nom iamaiz en oubli ne succombe.

Quand il mouroit quelqu'un des plus apparens & des plus riches, on
 luy dressoit vn beau & grand bucher: & s'il estoit mort en guerre, on
 brusloit quand & quand en offrande quelques prisonniers, en l'hon-
 neur & propiciation du defunct: tant les transportoit l'inhumanité:
 comme declare Virgile en l'vnziesme de l'Æneide:

*Par derrière les mains il avoit fait lier,
 A certains prisonniers, pour les sacrifier
 Aux ombres du defunct, & offert à sa cenore
 Par le glaive le sang sur les flammes esandre.*

Mais on ne jettoit pas seulement dans le feu des prisonniers, ains auf-
 si ce qu'on avoit de plus cher & precieux, mesmes des animaux qu'on
 aimoit le plus, comme on void es funerailles de Patrocle au 23. de l'I-
 liade d'Homere:

*Ilutte puis-apres quatre chiens hautains
 Au dedans du bucher: luy jette de mesure
 De neuf chiens qu'il avoit les deux que plus il aime.
 Il immole en apres (de pourveu de raison)
 Douze braves Troyens fils de noble maison.*

Tout de mesme Virgile au 30.

*Les quatre iouveneteaux de Salmon les enfans,
 Et quatre autres encor que no arriroit v'faut,
 Il prend tous vifs, à fin qu'en funeraie offrande
 Aux ombres de Pallas il les offre & resande
 Le sang captif au feu du flamboyant bucher.*

Cette offrande faite, on apportoit le corps au bucher, lequel y estant
 posé, le plus proche parent tourné la teste en arriere, y mettoit le feu,
 & tout les amis assistans au comoy y jettoient leurs derniers presens,
 ou odeurs & senteurs, ou viandes, ou quelques huiles & matieres gras-
 ses, à fin que le bucher s'enflammast plus aisément: puis-apres on re-
 cueilloit les cendres & ce qui restoit des os, & les arrosoit-on de vin, à
 fin de les esseindre avec vne bonne odeur, lesquels on serroit dedans
 des vases ou d'or, ou d'argent, ou d'airain: reuinting Virgile au 6. liure
 & l'Æneide: — & sachant la maniere

Des peres desfontains leurs faces en arriere.

*Ont la torche soufmise au corps du trespassé
Et bruslé dans le feu force encens amasé,
Les mets & les banaps avec huile versée.
Quand la cendre fut cheute, & la flâme cessée,
Ils lauerent de vin les restes demeurés,
Et le braisier benard. Puis les os resserrés
En un baril d'airin enferme Choroïnee.*

Et quand on solennisoit le bout de l'an ou anniuersaire, ils mettoient aussi leurs presens & offrandes sur les autels dressez pour cet effect, comme on void au 5. liure dudit Poëte:

*Ses compagnons aussi, selon qu'est leur puissance,
Appertent leurs presens avec esioissance,
Et chargent les autels, ammolans des bouzeaux.*

C'estoit toutesfois la coustume de sacrifier vne vache brehaigne pour les ames des trespassés, comme dit Homere en l'onzième de l'Iliade:

*J'ay par maunte priere interpellé les ames
Des defuncts, promettant brusler es saintes flames
Vne vache brehaigne, & de presens border
Le bucher, me voyant en teloque aborder.*

*moins de pierre
ou pour brusler
les trespassés.*

Or puis qu'ainsi est qu'on recueilloit les os & cendres des defuncts, le bucher estant bruslé, ie ne puis bonnement cōprendre comment ledites cendres pouuoient plustost estre du corps du defunct que du bois qui l'auoit bruslé, si l'on brusloit ledit corps sur le bucher. Ce qui me fait croire qu'ils auoient quelques buches de pierre, esquelles on enfermoit les corps qu'on deuoit brusler: joint principalement que Theophraste au liure du feu, dit que tous les corps qu'on enfermoit dedans la pierre ronde ou circulaire, se conuertissoient en cendres: veu qu'autrement ceux qu'on brusle laissent quelques reliques. Et derechef (dit il) pourquoy est-ce que le corps bruslé au feu laisse des reliques: mais la pierre circulaire dont on fait un tas, consume tout entierement, & tourne en cendres tout ce qui est enfermé dedans? Que si ceux qu'on brusloit, estoient decedez chez eux, & n'auoient aucuns prisonniers pour les esgorger sur le bucher, on brusloit avec eux ce qu'ils auoient le plus aimé durant leur vie. C'est pourquoy Virgile feint Didon emportant quand & soy en son bucher entre autres choses les besongnes qu'Ænee luy auoit laissées. Si on faisoit des obseques pour ceux qui estoient morts loing de leur maison, on leur dressoit des tombeaux au lieu d'autels, & leur presentoit on au pied desdits tombeaux du vin & le sang des hosties, & quelquefois du lait avec du sang, comme dit Lucian en sa Necyomanee, & en son Charon, & appelloient leurs ames pour venir boire ledit sang, comme au 3. de l'Æneide:

Dedans le voisin bois vers le saux Simois

Andromache

*Andromache faisoit lors son anniversaire,
 Devant la ville offrant son offrande ordinaire
 A la cendre d'Hector, & ses manes ombreux
 Huchon à son tombeau, que de gazon herbeux
 Elle avoit consacré. —*

Les autels qu'on esleuoit en l'honneur des trespassez absents, & les cer- ^{Cyprès arbre} ^{funebre.}
 ceuels devant qu'y poser les corps, estoient couverts & ionchez de Cy-
 près, arbre funebre, & bandez de bades ou rubans noirs ou bleus: & les
 femmes ne fouloient pas assister à ces obseques, sinon que les cheveux
 trespars, telles sôt les funeraillles qui se font en Virgile au 3. de l'Æneide:

— *A Polydore à l'heure*

*Nous celebrons l'obsequé, & dessus le tombeau
 Amoncelons de terre un esleue monceau.
 De sauts autels dressez est son ombre honoree
 Cernez d'un trille attour de couleur & force,
 Et de Cyprès funebre. En rond de toutes parts,
 Les Dames d'Ilion y sont portans espart
 A leur mode leurs crins. De lait tiède des boites
 Escumans à pleins bords, & des tasses remplies
 De saint sang nous offrons. L'ame au tombeau caissons,
 Et le dernier Adieu à hault cri lui huchons.*

Voila ce qu'on avoit accoustumé de faire pour les absents ou morts en
 pais estrangers, toutes lesquelles choses se peuvent aisément recueillir
 des escripts poetiques. La coustume estoit aussi de mettre du Cyprès
 devant la porte des maisons où quelqu'un estoit trespasse, de peur que
 quelqu'un y entrant au despourveu, se polluaist: & cet arbre fut estimé
 funebre, pource qu'estant vne fois coupé, il ne reiette plus. Quant aux
 cendres de ceux qu'on brusloit chez eux, on les ensevelissoit, comme ^{Laraison.}
 tesmoigne Sophocle en son Oedipe. Et quand on celebrroit leur bout
 de l'an, on leur immoloit des brebis noires, desquelles recueillans le
 sang en des bassins ou coupes, on le versoit avec prieres dedans des
 fosses qu'on creusoit exprés: puis on appelloit les ames des defuncts
 pour le venir humer, comme le montte Euripide en son Hecube:

Requi ce propitiatoire

Qui vient les morts acoisant.

Vien, hai ce sang expiatoire

Dont nous te faisons present:

Sang d'une fille tres-pudique,

Fille sans tache & sans replique.

De mesme Homere au 3. de l'Odysee:

Mais te demouray là usqu'à tant que ma mere

Vient boire ce sang noir que j'offrois à sa mere.

Ils ne verfoient pas en terre seulement du sang, mais aussi du vin, comme se void au 25. de l'Iliades

*Il effanche du vin, & la terre en arrose,
Ouvri de dard Juchant de sanglottante voix
L'ame de Patroclus pour la dernière fois.*

Ils y adiouffoient aussi du lait, comme on a veu cy dessus és obseques de Polydore. Virgile y accommode d'abondant des fleurs, au 5. de l'Æneide:

*Il marchoit au milieu cerné d'une grand' presse,
Autrefois maints miliers, du conseil au tombeau:
Deux vases de vin par & deux de lait nouveau,
Et deux de sang sacré offerts en terre il verse
Selon la mode sainte & sagement dispersé
Des fleurs au teint pourprin, & puis tient ces propos
Dieu te gard' Pere saint, Dieu gard' encor les os
En vain des fers saurez, & des flammes craclées
O vous les ames, di-je, & ombres paternelles!*

Qui plus est, on iettoit aussi dans la fosse du melierat, de l'eau & de la farine d'orge sur le vin & sang, comme dit Homere en l'vnzième de l'Odysee:

*Aux ombres leurs presens ennuy l'eau nous jettons,
Du vin mêlé de vin la liqueur pure & franche,
Puis de l'eau, & semons de la farine blanche.*

L'on iettoit en outre beaucoup d'autres denrees dedans la fosse: & ce qu'on pensoit rester aux morts, ou ce qui n'estoit pas esuanouy en la fosse, les ceremonies des funeraillies paracheuees, on le brusloit peu apres: telmoing Lucian en Charon: *Et creusans une fosse ils bruslent ces magnifiques viandes, & versent en ladite fosse du vin & du melierat.* Pour rappeler les ames des defuncts, ils montoient sur vn tertre hault-esseué, & de là les huchoient par trois diuerses fois tant qu'ils pouuoient. Que si les ames qu'on inuitoit à telles solennitez, ne se presentoient point, on ne les mettoit pas au nombre des trespassez. Pour cette raison die Virgile au 1. de l'Æneide:

*Entre esperance & peur ils sont en grande doute
S'ils les doivent penser estre morts ou vivans,
On souffrir peine extreme & mille maux cuisans,
Et que, pour qu'on les huiche ils n'entendent plus goutte.*

Voilà quant aux obseques des morts. Diuons maintenant des purgations.